

sauvegarder lui-même et protéger ses amis, qu'il remette une partie de ces fonds aux grandes municipalités qui sont aux prises avec le problème de l'assistance-chômage et qui sont en train de devenir insolubles du fait que le Gouvernement actuel leur impose un fardeau qui ne devrait pas retomber sur elles. Si nous étions en guerre, on ne demanderait pas aux municipalités de payer les frais ainsi encourus. Or, il y a dans notre pays un état de guerre pour les ouvriers industriels qui ont perdu leur emploi, et nous en imposons le fardeau aux municipalités. Celles-ci ont toujours remboursé les fonds qu'on leur a prêtés. En Italie les autorités fédérales prêtent de l'argent pour la construction d'ouvrages municipaux destinés à suffire aux besoins des quarante années à venir: égouts collecteurs, murs de soutènement, écoles, palais de justice, bureaux d'enregistrement, hôpitaux, travaux d'irrigation et édifices publics de toutes sortes. Or, ce bill ne contient pas une seule ligne permettant au présent Gouvernement de traiter directement avec les organismes intéressés, c'est-à-dire les municipalités, qui sous l'empire des lois de 1919 ont remboursé au gouvernement fédéral 95 p. 100 de ce qu'elles lui devaient pour les garanties pour construction de logements qu'elles avaient eues de lui. Ce bill échouera misérablement à moins que le Gouvernement ne s'assure une chance de réussite en y ajoutant une disposition lui donnant le pouvoir de conclure directement des accords avec les villes de plus de 50,000 âmes.

M. COLDWELL: Bien qu'il semble y avoir divergence de vues sur quelques points, je crois que tous les membres du comité se rendent compte de l'extrême gravité du problème auquel doit s'attaquer le ministre du Travail. Il y a quelques instants, j'ai pu voir, sur un pupitre voisin, une manchette du journal d'aujourd'hui. Elle comprenait les simples mots "Les hommes faiblissent" et se rapportait à la situation en Nouvelle-Ecosse. Mais en voyant cette manchette, j'ai songé que si collectivement nous faisons preuve, dans la solution de ce problème du chômage et dans la recherches de remèdes appropriés, d'autant de volonté et de détermination qu'en montrent ces hommes admirables qui s'efforcent de percer le roc pour se porter au secours de trois hommes emprisonnés dans une mine, nous saurions bien réussir. Le malheur, c'est que nous discutons des théories et des panacées, comme l'a dit quelqu'un, alors que nous sommes en face d'un problème grave et immédiat. Je dirai ceci au ministre du Travail: bien que, à mon avis, la création d'une autre commission ne puisse être d'un grand secours, néanmoins s'il peut réussir à utiliser les ressources du pays comme les gens de Moose-River ont su

[M. Church.]

utiliser les leurs depuis quelques jours, alors je suis tout à fait certain que nous obtiendrons une certaine mesure de succès dans la solution de ce problème. Parlant au nom des hommes et des femmes de la classe agricole du pays, qui faiblissent peu à peu; au nom des hommes et des femmes qui habitent les villes, et qui tous implorent en ce moment l'aide du Parlement, je dirai que nous devrions être capables, en réalisant l'union de toutes les bonnes volontés, plutôt qu'en nous attardant à une discussion oiseuse de questions qui n'ont peut-être qu'une importance minime, de trouver quelque moyen dont l'application immédiate puisse profiter à la population en ce moment de détresse où elle a tant besoin d'aide.

(L'amendement est adopté.)

L'article ainsi modifié est adopté.

L'hon. M. MACKENZIE: Je désire proposer l'amendement suivant à l'article 2:

Que soit modifié l'article 2 en y ajoutant les mots "Et chaque fois qu'elle est employée dans la présente loi, l'expression "ministre" désigne le ministre du Travail".

(L'amendement est adopté.)

L'article ainsi modifié est adopté.

M. le PRESIDENT (M. McPhee): Le comité adopte-t-il l'exposé des motifs?

L'hon. M. MACKENZIE: Je désire y proposer un amendement. Je propose:

Que les trois premières lignes de l'exposé des motifs soient biffées et remplacées par les mots qui suivent: "Considérant qu'il est de l'intérêt national que le Canada coopère avec ses provinces, et avec certains individus et organisations dans leurs efforts."

(L'amendement est adopté.)

L'hon. M. ROGERS: Hier, l'honorable représentant de Weyburn (M. Douglas) a signalé ce qui paraît une divergence entre les chiffres publiés dans certain document parlementaire et ceux que j'ai cités au sujet du coût mensuel d'entretien de chaque assisté dans les camps de chômeurs. Je lui ai alors dit que je me ferais un plaisir d'examiner la question et que je n'éprouverais sans doute aucune difficulté à lui fournir une explication. L'examen du document parlementaire m'a révélé que la statistique citée par mon honorable collègue ne se rapportait pas aux camps administrés par le ministère de la Défense nationale, mais à ceux du ministère de l'Intérieur. La statistique mensuelle des camps gérés par le ministère de la Défense nationale donne une somme de \$35.80 pour 1934 et de \$39.80 pour 1935. Elle est conforme à la statistique journalière que j'ai citée hier après-midi.